

COMMUNE DE ROISEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le lundi 24 Janvier à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Roisel, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance sans public à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FLAMENT, Maire.

Date de convocation : 17/01/2022

Effectif légal du Conseil Municipal : 19

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Conseillers présents : 15

Secrétaire de séance : Eloise MICHEL

Etaient Présents : Mrs FLAMENT Jean-Jacques, BOULOGNE Christophe, THOMAS Mickaël, PONCHELET Jean Baptiste, DINE Marc, VASSEUR Mehdi, D'HAUSSY Jean-François, GREUIN Jacques, VASSEUR Claude, Mmes DINE Nathalie, MICHEL Eloïse, DE ABREU Virginia, JOSSE Jennifer, DELCAMBRE Martine, DECAUX Bernadette.

Procuration : Maryline MOGIN donne pouvoir à Mickael THOMAS / Jennifer JOSSE donne pouvoir à Nathalie DINE / Lydie FERRIERE donne pouvoir à Jean-François D'HAUSSY

Absents : ZGODA Laura

Le Maire, Monsieur FLAMENT Jean-Jacques ouvre la séance à 19H00 et constate que le quorum est atteint. Monsieur FLAMENT présente à l'ensemble du conseil municipal ses meilleurs vœux et souhaite une bonne santé à tous. Il propose de mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant une demande de subvention pour l'association AJR.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Est désignée en tant que secrétaire de séance Madame MICHEL Eloïse

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal est adopté. Cependant Monsieur D'HAUSSY remarque qu'il y a des redondances de paragraphes, quelques fautes d'orthographe et revient sur le point des subventions.

Il est noté que pour l'association d'haltérophilie la subvention accordée est de 1000 € avec l'achat d'un plateau d'une valeur de 500 € sauf que Monsieur D'HAUSSY rappelle que Monsieur le Maire avait précisé que l'achat du plateau se ferait sur son compte personnel. Il faut donc ajouter ce point précis sur le procès verbal.

La secrétaire de Mairie rappelle qu'il n'est pas possible de l'ajouter sur le procès verbal, il n'est plus modifiable mais Monsieur D'HAUSSY peut tout à fait venir l'écrire dans l'espace OBSERVATIONS prévu à cet effet.

Monsieur D'HAUSSY confirme qu'il passera cette semaine en mairie pour annoter cette précision.

DECISION MODIFICATIVE D'ECRITURES BUDGETAIRES RELATIVES AU REGLEMENT D'UNE FACTURE D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU RUE DE LA COLOGNE.

La secrétaire de Mairie explique que la commune a reçu la facture de solde de l'enfouissement du réseau électrique de la rue de la Cologne s'élevant à 29 243,54 €. N'ayant pas assez d'argent sur le compte 2041512, il est nécessaire de prendre une délibération modificative budgétaire comme suit :

Section investissement dépenses :

Compte 2315 : - 15 900.00 €

Compte 2041512 : + 15 900.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide prendre cette décision modificative.

DISSOLUTION DU BUDGET DE LA ZAE

La trésorerie demande la dissolution du budget ZAE car il n'y a plus aucun mouvement – les résultats seront repris dans le budget communal

Le Conseil Municipal après avoir ouïe l'exposé de son Maire, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette dissolution.

DISSOLUTION DE LA REGIE CENTRE AERE

La Trésorerie demande également de supprimer la régie du centre Aéré car la commune n'a plus la compétence et qu'il n'y a plus d'activité.

Le Conseil Municipal après avoir ouïe l'exposé de son Maire, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette suppression de régie.

ACCEPTATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-SOMME POUR LA REPARATION DES DESORDRES SUR LA RD6 LIES AUX AFFAISSEMENTS DU RESEAU D'EAUX USEES.

Monsieur THOMAS, adjoint en charge des travaux explique que plusieurs tampons (au moins 15) dans la commune sont en mauvais état notamment rue de Péronne. Monsieur Thomas a consulté la communauté de communes pour refaire les 5 tampons les plus endommagés –

Le coût des travaux s'élève à 25 322,22 € TTC

Par signature de cette convention la Commune bénéficierait du Fond de concours à hauteur de : 10 000.00 €

Monsieur THOMAS propose également de demander une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30 % sur le montant hors taxe des travaux.

Il resterait à la charge de la commune 8 440,41 €

Monsieur THOMAS précise qu'il a écrit un courrier en recommandé auprès du département pour la réfection des routes.

Monsieur PONCHELET ajoute que dans la rue Pasteur, les camions de betteraves pendant la campagne roulent beaucoup trop vite et ne respectent pas le code de la route et que rien n'est fait pour les verbaliser, car il n'y a que le profit qui compte. Il pense que les élus communaux et départementaux ne devraient pas tolérer que les riverains et les façades des maisons subissent ses désagréments pendant toute la campagne.

Monsieur FLAMENT informe qu'il a demandé à rencontrer la direction de la sucrerie de Saint Emilie, pour parler de ce problème en direct avec Monsieur Vincent CAILLE.

Monsieur D'HAUSSY évoque la responsabilité de l'état car les routes peuvent supporter 30 Tonnes mais on autorise les camions à 50 Tonnes, avec des 25 Tonnes les routes ne subiraient pas autant.

Monsieur FLAMENT, demande à Monsieur QUEULIN, employé de la sucrerie de bien vouloir relancer le Directeur.

Monsieur D'HAUSSY revient sur le sujet des tampons, « s'ils sont remis au même endroit le problème persistera », il faudrait les déplacer pour ne plus les mettre sur le passage des roues.

Cette remarque est pertinente mais les frais seraient beaucoup trop importants pour le moment.

Le Conseil Municipal après avoir ouïe l'exposé de son Maire, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes de la haute-somme et de demander une subvention au titre de la DETR.

ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE LA FDE POUR LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES ACACIAS, RUE DE CASTILLE, CHEMIN DE LONGAVESNES .

Monsieur THOMAS évoque une nouvelle réglementation concernant un mode d'éclairage existant dans certaines rues de Roisel. Les petits candélabres avec les boules, (*qui n'éclairent d'ailleurs pas suffisamment*) seront interdits en 2024. C'est à dire que les pièces pour les réparer en cas de panne n'existeront plus. Il faudrait commencer à les changer pour être aux normes d'ici 2024 surtout au niveau des câbles d'alimentation. (*Roisel n'est pas la seule commune à devoir se mettre aux normes*)

C'est avec la FDE que le chiffrage des travaux s'effectue sur les 42 luminaires.

Il y a 35 points lumineux dans les rues des acacias et de castille et 7 points chemin de Longavesnes à changer.

Le coût des travaux s'élève à 193 111.00 € et par la signature de cette convention la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 112 663.00 € de la FDE et de 50 000.00 € du département (soit 40%)

Il resterait à la charge de la commune : 30 448 €

Monsieur THOMAS informe qu'il a été envisagé de lisser cette dépense sur 2 ans.

Monsieur VASSEUR Claude demande s'il n'est pas possible d'avoir la subvention entière et d'étaler le paiement sur 3 ans.

Monsieur THOMAS répond que oui certainement, mais qu'il faut faire attention aux taux de subventions selon les années, il se renseignera.

Le Conseil Municipal après avoir ouïe l'exposé de son Maire, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la FDE

REVISION DES TARIFS DE LOCATIONS DE L'ESPACE JEUNESSE ET DE LA SALLE DES FÊTES

Madame DINE prend la parole et explique les nouveaux tarifs. Elle remarque que la salle des fêtes est moins louée, mais que l'espace jeunesse est fortement demandé le week-end ou pour des petits comités. (*La salle des fêtes pour 50 personnes est trop grande*). La municipalité propose donc de revoir les tarifs à la baisse pour la salle des fêtes et d'augmenter ceux de l'espace jeunesse en ajoutant aussi un créneau de location le week-end.

Espace Jeunesse :

Après-midi 14h-18h : location de 40€ au lieu de 15 €

+ ajout d'une possibilité de location du samedi au dimanche 14h-18h : 80 €

Une caution de 300 € sera demandée ainsi qu'une attestation de responsabilité civil

Salle des Fêtes :

Location associations locales : 60 € en été on ne change pas, 100 € au lieu de 160 € en hiver

Location associations extérieures : 140 € en été on ne change pas, 200 € au lieu de 240 € en hiver

Pour le week-end :

- Habitants : 260 € au lieu de 300 € en hiver
185 € au lieu de de 200 € en été
- Extérieurs : 335 € au lieu de 400 € en hiver
300 € en été

Une Caution de 300 € au lieu de 200 € sera demandée ainsi qu'une attestation de responsabilité civil.
Seront inclus et à disposition : cuisine, tables, chaises, vaisselle

Madame DECAUX demande si l'espace jeunesse est souvent loué ?

Monsieur FLAMENT répond que oui il y a énormément de demande.

Monsieur PONCHELET demande si une communication via le site internet et flyers pourra être faite.
Monsieur FLAMENT répond oui.

Le Conseil Municipal après avoir ouïe l'exposé de son Maire, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver ces nouveaux tarifs de locations.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DES LOGICIELS DE GESTION COMMUNALE

La secrétaire de mairie explique que la durée du contrat de location des logiciels de gestion communale arrive à expiration au 31 janvier 2022 – il serait donc nécessaire de le renouveler pour une nouvelle durée de 3 ans – le coût étant de 5 000.00 € par an.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents de renouveler ce contrat.

CONVENTION AVEC LA TRESORERIE D'ALBERT

Désormais la commune de Roisel est rattachée à la Trésorerie d'Albert car il n'y a plus de trésorerie à Péronne, seul une conseillère est encore présente.

Il est donc demandé de signer une convention avec la trésorerie d'Albert pour la gestion des recouvrements des produits locaux de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir ouïe l'exposé de son Maire, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION KANO CLUB JUDO

Monsieur FLAMENT prend la parole et explique avoir rencontré Monsieur Aurélien CAZE, président de l'association Kano Club judo, car ce dernier organise les 26 et 27 février prochain un important tournoi de judo au gymnase de Roisel avec des équipes nationales, 6 champions du monde, champions olympiques... il y aura plusieurs catégories et activités autour du judo. Monsieur CAZE sollicite un partenariat financier et matériel avec la commune.

Monsieur D'HAUSSY demande si Monsieur CAZE a présenté un budget, quelle somme demande-t-il et si l'association aura des sponsors pour l'événement.

Monsieur FLAMENT répond que non il n'a pas demandé de somme exacte, juste une aide financière, ce que la commune pourra et voudra accorder.

Madame DE ABREU rappelle qu'il y a aussi les aides de la région ou du département pour ce genre d'événement.

Monsieur QUEULIN demande à ce que Monsieur FLAMENT revoie Monsieur CAZE pour clarifier sa demande et que la commune soit gagnante aussi à accueillir et soutenir la manifestation.

Monsieur VASSEUR Claude soulève la question : « si Monsieur CAZE vient avec un dossier en demandant 5000€ ? », il demande également si l'association aura aussi besoin de moyens humains.

Monsieur FLAMENT répond que non, ils ont des bénévoles et il accepte de rappeler Monsieur CAZE pour le rencontrer à nouveau.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION JEUNESSE ROISELIENNE : AJR

Monsieur FLAMENT rappelle le dossier de l'Association Jeunesse Roiseliennne. Lors du dernier conseil municipal il avait été décidé de ne pas accorder de subvention à cette association car la commune leur met à disposition des locaux situés au-dessus de la bibliothèque. De plus la facture de chauffage avait fortement augmentée depuis leur arrivée dans les lieux.

Aujourd'hui Monsieur le Maire souhaite revenir sur cette décision car c'est une nouvelle association qui a beaucoup œuvré pour la commune cette année et a répondu présente aux diverses animations organisées. Cette association a également fait un très bon travail lors du Téléthon en organisant un tournoi de foot où 300 € ont été récoltés (1 but = 1 €). Monsieur FLAMENT demande donc d'octroyer une subvention à cette association.

Madame DE ABREU rappelle que lors de la commission les membres ne s'étaient pas positionnés effectivement à cause des grosses factures d'électricité et de chauffage.

Monsieur FLAMENT confirme qu'en effet, les factures ont doublé ... la municipalité se pose des questions à ce sujet.

Monsieur D'HAUSSY intervient et demande le dossier, il rappelle qu'il faut passer par la voie normale avec des chiffres à l'appui.

Il demande à Madame Michel « qui sont les membres du bureau » et « où se trouve leur dossier de demande de subvention ».

Madame Michel répond que le Président est Monsieur Florian DINE et qu'elle n'a pas le dossier, celui-ci est en Mairie puisque c'est un point qui a été rajouté. Elle ajoute que de mémoire l'association avait demandé une aide pour l'achat d'un babyfoot.

Monsieur FLAMENT rappelle qu'une subvention de 200 € a été accordée à l'association LAS'DANCE, nouvelle association sur la commune donc il voudrait faire de même pour l'association AJR.

Madame MICHEL rappelle que lors du dernier conseil municipal il a été évoqué que si une association avait une demande particulière dans l'année celle-ci serait étudiée.

Monsieur D'HAUSSY dit que si l'association n'a pas de besoin budgétaire il faut appeler cela un « don et non une subvention ». C'est un versement pour les remercier de leur aide.

Monsieur FLAMENT répond qu'ils ont pallié aux manquements de Roisel Loisirs dans l'organisation des manifestations communales.

Monsieur FLAMENT demande donc de passer au vote.

Les résultats de vote sont les suivants :

Pour : 14

Contres : 2 (Monsieur Jean-François D'HAUSSY 2 voix)

Abstentions : 2 (Monsieur Marc DINE et Monsieur GREUIN Jacques)

Monsieur Claude VASSEUR profite du sujet des subventions pour relancer le dossier de l'ADMR et souligne que Roisel est la seule commune à ne pas les aider et que l'ADMR rend service aux aînés de nombreux villages.

Madame MICHEL rappelle, avec l'appui d'autres membres du conseil que le dossier n'était pas recevable, sur 3 signatures il n'y en avait qu'une, aucune rubrique n'était remplie, seul un RIB été agrafé. Toutes les communes n'aident pas l'ADMR, ou alors à hauteur de très petites sommes.

Monsieur D'HAUSSY rappelle que l'ADMR est une entreprise privée qui se finance elle-même et n'a pas besoin de subventions.

Madame DECAUX soulève la question d'un tract reçu dans sa boîte aux lettres concernant une nouvelle association dont le siège est à Amiens mais qui œuvre à Roisel pour différents ateliers (culinaires, créatifs, estime de soi....) Elle demande si la commune est au courant.

Monsieur FLAMENT affirme qu'il a reçu l'information aujourd'hui.

Monsieur VASSEUR Claude dit que l'association a pourtant utilisée la salle des fêtes pour une réunion mardi dernier.

Monsieur FLAMENT répond qu'il ne peut pas être au courant de toutes les locations, ce sont les secrétaires qui gèrent.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Vasseur demande si Monsieur le Maire a parrainé un candidat pour les élections présidentielles et si oui qui lequel, et si non pourquoi ? Monsieur Vasseur donne des exemples de communes qui parrainent et organisent des référendums notamment dans le Var.

Monsieur FLAMENT ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet, car il n'a pas encore fait de choix.

Monsieur Vasseur Claude s'inquiète de la situation financière de la commune en rapport à un article paru dans le Courrier Picard. Il voudrait des explications.

Monsieur D'HAUSSY prend la parole et demande une copie de la lettre de la préfecture et même qu'elle soit lue en public, ou tout au moins ici en conseil municipal.

Monsieur FLAMENT ne souhaite pas lire cette analyse financière aujourd'hui et invite Monsieur D'HAUSSY à venir la consulter librement en Mairie.

Monsieur D'HAUSSY répond que dans l'article, même si ce n'était pas lui le maire à l'époque, il est mis en cause puisque c'est lui qui faisait les budgets. Il rappelle les dépenses des années précédentes sur 2018 et 2019, et souligne que les élus de l'opposition de l'ancien conseil municipal ont toujours approuvé ses budgets et qu'il est important de garder une certaine cohérence entre ses dires et ses votes.

Monsieur D'HAUSSY explique qu'il possède tous les articles de presse de l'époque. Il rappelle à tous qu'il est clair, qu'il n'a aucun souci avec les questions budgétaires qu'il faisait des plans de trésorerie avec Monsieur Firmin tous les 15 jours pour savoir ce qu'il y avait à payer au fur et à mesure et qu'il n'est pas sûr qu'aujourd'hui la nouvelle municipalité fasse de même.

En parcourant le dossier de la préfecture Monsieur D'HAUSSY affirme que l'administration ne réfléchit pas correctement car elle ne se penche que sur le budget principal alors qu'il y a des budgets annexes, le budget assainissement par exemple. Il termine en disant qu'il détient tous les budgets depuis 2013 si besoin.

Madame DECAUX intervient concernant la réception de la facture d'assainissement de VEOLIA.

Monsieur D'HAUSSY lui répond qu'elle ne recevra rien de VEOLIA puisque c'est indiqué sur la facture de la SAUR et qu'il faut savoir lire une facture.

Elle ajoute un point concernant le stationnement chemin du Ronssoy. Les riverains se garent chacun de leur côté plutôt que une fois tous d'un côté et une fois de l'autre. Idem pour la rue pasteur, les coiffeuses se plaignent qu'il n'y a pas de stationnement pour leurs clientèles car les riverains utilisent toutes les places notamment les employés de l'entreprise SECI.

Monsieur PONCHELET ajoute que certains lavent même leur voiture sur le trottoir alors que c'est interdit et que la pharmacie aussi est pénalisée par les stationnements occupés rue pasteur.

Monsieur D'HAUSSY parle de la rue Jean Jaurès et évoque la dangerosité du stationnement côté VANCO. Il conseille de mettre des bandes jaunes pour l'interdire.

Monsieur FLAMENT dit que les voitures stationneront quand même sur la ligne jaune.

Madame DELCAMBRE demande à ce que quelque chose soit fait pour les stationnements aussi devant la SICAE et au stop.

Madame DECAUX évoque le problème des voisins qui font de la mécanique sur le trottoir, cela devrait être interdit. Monsieur FLAMENT répond qu'il ne peut rien faire, il faut prendre un médiateur cela relève des problèmes de voisinage. Elle demande en même temps si le dossier des chats a avancé. Madame DE ABREU lui répond que non, c'est un dossier complexe.

Madame DECAUX, félicite le travail des agents qui élaguent les arbres mais demande s'il n'est pas possible que dans certaines rues comme la rue de Cambrai, les agents aident à la circulation en signalant si la voiture peut passer d'un geste ou avec un panneau vert / rouge.

Pour finir Monsieur FLAMENT informe du projet photovoltaïque de la SICAE sur 3 hectares de la commune. La SICAE propose une plantation d'arbres et de haies le long des chemins et dans des endroits non exploités de la commune, par exemple à l'ancienne station d'épuration. Tout serait à la charge de la SICAE (entretien ...) pendant 30 ans.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 20h15.